

CONSEIL CONSULTATIF DE PHARMACOLOGIE
CAPSULES PHARMACOTHÉRAPEUTIQUES
LISTE DE MÉDICAMENTS DU RÉGIME GÉNÉRAL - FÉVRIER 1999

Ajouts

**Hp-Pac^{md} (Abbott) lansoprazole-clarithromycine-amoxicilline caps. 30 mg-co. 500 mg-
2 caps 500 mg**

Le Hp-Pac^{md} est indiqué pour l'éradication de l'*Helicobacter pylori* lors du traitement de la maladie ulcéreuse duodénale. Il s'agit d'une trousse renfermant les trois médicaments afin de faciliter l'observance du traitement. Lors d'un traitement de 7 jours, le taux d'éradication du *H. pylori* est de 91 p. cent. ou plus. L'efficacité du Hp-Pac^{md} est similaire à celle de l'association d'oméprazole avec ces mêmes antibiotiques. Le coût du traitement par Hp-Pac^{md} est de 80,60 \$ pour 7 jours et se compare aux autres trithérapies ou quadrithérapies actuellement recommandées.

Malarone^{md} (G.-W.) atovaquone-proguanil (chlorhydrate de) co. 250 mg-100 mg

Cette association est indiquée pour le traitement du paludisme aigu non compliqué à *Plasmodium falciparum* lorsque la voie orale est indiquée. Compte tenu de son prix élevé (55,00 \$ par traitement) si on le compare à d'autres traitements (quinine et doxycycline, environ 25,00 \$ et méfloquine, environ 38,00 \$), il ne devrait pas être substitué aux autres antipaludéens lorsque le *Plasmodium falciparum* ne montre pas de résistance à ces derniers.

ReQuip^{md} (SB Pharma) ropinirole (chlorhydrate de) co. 0.25 mg, 1 mg, 2 mg, 5 mg

Ce médicament est un agoniste dopaminergique non ergolinique utilisé pour le traitement de la maladie de Parkinson. Il peut être utilisé en monothérapie ou en traitement d'appoint au lévodopa. L'efficacité du ropinirole est égale ou même supérieure à celle de la bromocriptine lors d'une thérapie initiale ou d'appoint. Le coût de traitement, aux posologies recommandées, est moindre que celui de la bromocriptine.

Viracept^{md} (Agouron) nelfinavir (mésylate de) co. 250 mg, pd. orale 50 mg/g

Le nelfinavir est un inhibiteur de la protéase (IP) indiqué pour le traitement de l'infection par le VIH chez les adultes et les enfants, en association avec les inhibiteurs nucléosidiques de la transcriptase inverse (INTI). Trois autres IP sont inscrits sur les listes de médicaments soit l'indinavir, le ritonavir et le saquinavir.

En association, le nelfinavir permet d'abaisser la charge virale et d'augmenter la numération des lymphocytes T CD4. Le coût quotidien de traitement est identique à celui des autres inhibiteurs de la protéase. Il est bien toléré et peut être administré aux repas; le respect d'un intervalle strict de huit heures entre les doses n'est pas nécessaire. L'ajout du nelfinavir permet une solution de rechange lorsqu'il y a échec de la thérapie avec un autre IP ou lors d'intolérance à un autre IP.

Viramune^{md} (Bo. Ing.) névirapine co. 200 mg

La névirapine est un antirétroviral d'une nouvelle classe, soit celle des inhibiteurs non nucléosidiques de la transcriptase inverse (INNTI), et est indiquée pour le traitement en association de l'infection par le VIH. Ce médicament a reçu un avis de conformité conditionnel, ce qui signifie que des données supplémentaires sur ce médicament sont requises par Santé Canada. La névirapine (NVP) utilisée en trithérapie (AZT + ddl + NVP) permet d'abaisser la charge virale et d'augmenter la numération des lymphocytes T CD4, comparativement à une bithérapie (AZT + ddl). Le coût de traitement de la névirapine est d'environ 3,600 \$ par année. L'ajout d'un INNTI, la névirapine, donné en trithérapie, peut permettre de retrouver une efficacité thérapeutique chez les personnes recevant actuellement un inhibiteur nucléosidique de la transcriptase inverse (INTI) seul, deux INTIs ou un inhibiteur de la protéase (IP) + 2 INTIs et chez qui on observe un échec thérapeutique.

Zomig^{md} (Zeneca) zolmitriptan co. 2.5 mg

Le zolmitriptan est un agoniste des récepteurs 5-HT₁ comme le naratriptan (Amerge^{md}, G.W.) et le sumatriptan (Imitrex^{md}, G.W.) et est indiqué pour le traitement de la migraine. Le coût d'une dose orale de 2.5 mg de zolmitriptan est de 12.95 \$ et se compare à celle du sumatriptan oral (100 mg, 14.27 \$) ou intranasal (10 mg, 12.95 \$).

MÉDICAMENTS D'EXCEPTION

Transferts dans la section régulière (depuis le 1^{er} janvier 1999)

Alphagan^{md} (Allergan) brimonidine (tartrate de) sol. oph. 0.2% Trusopt^{md} (Merck) dorzolamide sol. oph. 2% Xalatan^{md} (Pharmacia & Upjohn) latanoprost sol. oph. 0.005%

Suite à des discussions avec l'Association des médecins ophtalmologistes du Québec concernant l'utilisation optimale de ces trois médicaments, ces agents antiglaucomateux sont transférés dans la section régulière de la *Liste de médicaments* du régime général. Leur place dans la thérapie du glaucome est maintenant mieux définie et les bêta-bloquants constituent toujours les médicaments de premier choix pour le traitement du glaucome sauf lors de contre-indications ou d'intolérance à ces derniers. Ces médicaments feront l'objet d'un suivi de leur utilisation par le Comité de revue de l'utilisation des médicaments.

Ajouts

Singulair^{md} (Merck) montélukast sodique co. 5 mg, 10 mg

Le montélukast est le deuxième antagoniste des récepteurs des leucotriènes sur le marché canadien, l'autre étant le zafirlukast (Accolate^{md}, Zeneca). Ils sont indiqués pour le traitement préventif et chronique de l'asthme chez les adultes. Il est à noter que les antagonistes des récepteurs des leucotriènes ne sont pas indiqués lors des crises aiguës d'asthme.

Le montélukast est aussi indiqué pour le traitement de l'asthme chez l'enfant de 6 à 12 ans, chez les patients asthmatiques souffrant d'intolérance à l'aspirine et pour la prévention de la bronchoconstriction provoquée par l'exercice. Le montélukast est bien toléré et présenterait possiblement moins d'interactions médicamenteuses que le zafirlukast.

Chez l'adulte, le montelukast est efficace dans le traitement préventif de l'asthme léger à modéré; chez l'enfant, l'efficacité est modeste. Le coût de traitement par le montelukast chez l'adulte est environ 50 p. cent plus élevé que celui du zafirlukast (zafirlukast 20 mg bid, 1,40 \$ et montelukast 10 mg id, 2,06 \$). Compte tenu des données d'efficacité disponibles et du coût plus élevé du montelukast, le Singulair^{md} est inscrit comme médicament d'exception pour le traitement des personnes asthmatiques qui ne peuvent recevoir le zafirlukast.

Xeloda^{md} (Roche) capécitabine co. 150 mg, 500 mg

La capécitabine est un agent antinéoplasique oral d'une nouvelle classe, les carbamates de fluoropyrimidine. Ce médicament offre une alternative de traitement pour les patientes atteintes d'un cancer du sein avancé ou métastatique lors d'échec à la chimiothérapie conventionnelle. L'indication reconnue pour le paiement est pour le traitement du cancer du sein avancé ou métastatique qui n'a pas répondu à une chimiothérapie de première ligne.

Avis de refus pour des raisons thérapeutiques

Rescriptor^{md} (Pharmacia & Upjohn) delavirdine (mésylate de) co. 100 mg

La delavirdine, tout comme la névirapine (Viramune^{md}, Bo. Ing.), est un antirétroviral d'une nouvelle classe soit celle des inhibiteurs non nucléosidiques de la transcriptase inverse (INNTI) et est indiqué pour le traitement en association de l'infection par le VIH. Tout comme la névirapine, ce médicament a reçu un avis de conformité conditionnel, ce qui signifie que des données supplémentaires sur ce médicament sont requises par Santé Canada. Les données soumises sont insuffisantes pour juger de la valeur thérapeutique de ce médicament utilisé en association pour abaisser la charge virale et augmenter la numération des lymphocytes T CD4. D'autres études sont nécessaires pour préciser la place de la delavirdine dans la thérapie antirétrovirale.

PRÉCISIONS CONCERNANT LE TEXTE ACCOMPAGNANT LE TRANSFERT DE L'ÉTIDRONATE DISODIQUE (DIDRONEL^{md}, P&G Pharma) DANS LA SECTION DES MÉDICAMENTS D'EXCEPTION – CAPSULES PHARMACOTHÉRAPEUTIQUES DE JUILLET 1998

Le Conseil désire apporter les précisions suivantes à ce texte :

Le Conseil a recommandé l'inscription de l'étidronate dans la section des médicaments d'exception pour le traitement de la maladie de Paget et pour le traitement d'entretien de l'hypercalcémie d'origine maligne. Des données du fabricant montrent que 50 p. cent des prescriptions d'étidronate disodique seul (Didronel^{md}) seraient rédigées pour le traitement continu **ou non** de l'ostéoporose. Or, l'usage continu, **à doses élevées (20 mg/kg/jour et plus) pendant plus de 6 mois consécutifs**, d'étidronate disodique dans l'ostéoporose pourrait s'accompagner de déminéralisation osseuse. Le Didrocal^{md}, l'association d'étidronate disodique et de calcium indiquée pour le traitement cyclique de l'ostéoporose demeure dans la section régulière de la liste. »